

Conditions Générales de l'offre Social Tract

Version mars 2019

Préambule

Solocal souhaite faire profiter les annonceurs de son expérience en matière de mise en œuvre de campagnes publicitaires sur Internet en associant à la commercialisation d'espaces publicitaires sur Facebook dont elle est une régie publicitaire, des services liés à la production, au paramétrage et à l'optimisation des campagnes sur ce média. L'offre Social Tract s'inscrit dans ce cadre en ce qu'elle permet aux entreprises, de bénéficier d'une offre publicitaire « clé en mains » permettant de diffuser leur Publicité dans le fil d'actualité Facebook des Utilisateurs ciblés selon des critères de géolocalisation, âge et/ou sexe et/ou centre d'intérêts qu'elles ont préalablement choisis.

Définitions

- On entend par "**Client**", l'annonceur agissant directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire (agence de publicité, centrale d'achat d'espace) identifié dans l'ordre d'insertion en qualité de Client annonceur. L'annonceur est un acheteur d'espace publicitaire.
- On entend par "**Offre Social Tract**", l'offre publicitaire « clé en mains » consistant dans la diffusion de la Publicité au sein des fils d'actualité des Utilisateurs sur Facebook. A cette fin, Solocal procède à la mise en forme des éléments publicitaires transmis par le Client selon le/les format(s) souhaité(s) et à la mise en ligne de la Publicité sur Facebook auprès des Utilisateurs préalablement choisis par le Client en fonction de critères de géolocalisation, d'âge et/ou de sexe et/ou de centre d'intérêts.
- On entend par "**Page Facebook**", une page créée sur Facebook, conçue pour les professionnels et destinée à promouvoir leur activité professionnelle ainsi que leurs marques, produits et services.
- On entend par "**Publicité**", tout élément publicitaire transmis par le Client en vue de sa mise en forme puis de sa mise en ligne par Solocal dans les conditions définies aux présentes et destiné à promouvoir sa/ses marque(s) et/ou la fourniture de bien(s) ou de service(s). La Publicité comprend un lien URL cliquable dirigé vers la Page Facebook ou le site internet du Client.
- On entend par "**Signature**", soit la validation scripturale du Client, soit l'accord définitif de ce dernier dès lors que le paiement aura été honoré et encaissé par Solocal.
- On entend par "**Utilisateur**", tout internaute connecté à son compte Facebook et qui sera exposé à la Publicité du Client selon les conditions et la durée définie à l'article **Durée** des présentes conditions.

L'ordre d'insertion

Seules les présentes conditions générales s'appliquent à l'ordre d'insertion, à l'exclusion de toutes autres conditions générales. Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de Signature de l'ordre d'insertion par le Client. La Signature du présent ordre d'insertion par le Client vaut engagement ferme et définitif sous réserve de sa validation par Solocal.

Mise en forme et mise en œuvre

Page Facebook

L'Offre Social Tract a pour pré-requis l'existence d'une Page Facebook.

Si le Client dispose d'une Page Facebook, Solocal en demandera l'accès de façon temporaire afin de pouvoir procéder à la diffusion de la Publicité. Si le Client ne dispose pas de Page Facebook ou ne valide pas la demande d'accès temporaire de Solocal à sa Page Facebook Solocal pourra lui en créer une temporaire, pour la durée de l'Offre. Cette page contiendra les informations minimums requises pour activer la page Facebook et sera fermée à la fin de la campagne publicitaire.

Formats publicitaires

Le Client a le choix entre 3 formats publicitaires selon l'objectif de sa campagne :

- Le format image avec 1 à 3 images
- Le format diaporama intégrant jusqu'à 3 images
- Le format carrousel intégrant jusqu'à 5 images

Il appartient au Client de transmettre les éléments publicitaires nécessaires à la mise en forme de la Publicité selon le format sélectionné, lors de la prise de commande ou via la plateforme dédiée au plus tard 3 semaines avant la date de mise en ligne de la Publicité.

Dans le cas d'une remise tardive des éléments, Solocal se réserve le droit de décaler d'autant la campagne et la mise en ligne et ce, sans que le Client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

En cas de non-conformité de certains des éléments transmis aux caractéristiques techniques requises par Solocal, le Client devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis pour la mise en ligne de la campagne. Ces délais seront précisés par Solocal.

Solocal adressera au Client un email l'invitant à se connecter à la plateforme pour consulter le bon à tirer du visuel que le Client s'engage à contrôler. Si dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de ce courrier électronique, le Client n'a pas manifesté de désaccord sur le contenu du bon, le bon est réputé avoir été accepté. En conséquence, le Client ne pourra pas mettre en jeu la responsabilité de Solocal dans le cas où il aurait omis de lui signaler une erreur ou omission dans le délai imparti. Le Client peut faire au maximum deux (2) demandes de modifications. Si le Client demande des modifications moins de sept (7) jours avant la date de mise en ligne de la publicité, Solocal se réserve le droit de décaler cette dernière.

Mise en ligne

La diffusion de la Publicité intervient dans le fil d'actualité Facebook des Utilisateurs sur les versions fixes et mobiles du site internet et de l'application mobile Facebook. Le Client se voit proposer le nombre maximum d'Utilisateurs correspondant à son ciblage en fonction de leur localisation, âge et/ou sexe, centre d'intérêt. Lors de la commande, il peut choisir de les cibler tous ou de n'en cibler qu'une partie. Chaque Utilisateur parmi ces derniers sera alors exposé en moyenne 6 fois à la Publicité.

Conformité du contenu

Le Client est informé, reconnaît et garantit que sa campagne publicitaire administrée par Solocal dans les conditions prévues aux présentes doit être conforme à (i) l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la réglementation applicable en matière de publicité, aux règles de parution de l'offre « Social Tract », ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité à laquelle adhère Solocal, et (ii) doivent respecter l'intégralité des règles publicitaires de Facebook ainsi que leurs évolutions dont le détail est consultable sur la page Facebook dédiée : <https://www.facebook.com/policies/ads>. Les règles commerciales, promotionnelles et de parution de Solocal sont opposables au Client et font partie intégrante du présent ordre d'insertion. Elles sont à la disposition du Client.

Solocal se réserve la faculté d'amender ou de retirer toute Publicité ou tout contenu, à tout moment pendant la période d'exécution de l'ordre d'insertion, dans le cas où celui-ci s'avèrerait non conforme à la réglementation applicable à Solocal ou à la ligne éditoriale de cette dernière. De la même manière, Facebook se réserve le droit de refuser la diffusion de la campagne si celle-ci déroge à ses règles publicitaires, notamment si la campagne met en avant des contenus interdits et/ou restreints.

Ce retrait ne fera naître au profit du Client aucun droit à indemnité et n'exonérera pas le Client du paiement des sommes dues.

La validation de l'ordre d'insertion par Solocal et la mise en ligne de la Publicité par Solocal dans les conditions définies aux présentes ne sauraient être considérées comme la validation de la conformité du contenu aux dispositions des présentes et/ou aux réglementations en vigueur, ni comme la renonciation de Solocal à ses droits en vertu des présentes.

Début de campagne et Durée

Un délai minimum de 3 semaines est nécessaire entre la date de souscription et la date de lancement de campagne choisie par le Client lors de la prise de commande.

A compter de la date du lancement de la campagne, l'Offre Social Tract est souscrite jusqu'à ce que le nombre d'Utilisateurs déterminés avec le Client ait été atteint. A titre indicatif, la durée moyenne des campagnes est comprise entre 2 et 8 semaines en fonction du nombre d'Utilisateurs ciblés.

A l'issue de cette période, le présent Contrat prendra automatiquement fin.

Solocal se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter la commercialisation de cette Offre à tout moment, sans préavis ni justification, et sans que cette suspension ne puisse engager sa responsabilité.

Bilan de campagne

Le Client sera informé par Solocal de l'avancement de sa campagne et aura accès aux justificatifs de diffusion et aux statistiques sur la plateforme dédiée, dont le lien est disponible dans le Business center.

La responsabilité de Solocal ne pourra être engagée en cas de difficultés techniques extérieures, rendant difficile ou impossible l'accès ou la lecture des statistiques et données chiffrées relatives à la campagne publicitaire. Solocal fera néanmoins ses meilleurs efforts afin d'y remédier.

Responsabilité de Solocal

Solocal s'engage à mettre en forme et à diffuser la Publicité pour le Client dans le cadre de « Social Tract » conformément aux termes de l'ordre d'insertion signé par ce dernier et des conditions générales applicables. Le Client reconnaît que Solocal ne garantit pas l'affichage ou le positionnement effectif de la Publicité ni les jours de diffusion de toute Publicité. Solocal ne garantit aucunement les résultats de l'impact commercial ou publicitaire pour le Client de ou des Publicités.

Tout manquement par Solocal dans l'exécution de l'une de ses obligations n'ouvre droit pour le Client à une indemnisation que dans le cas d'un préjudice qui devra être démontré.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de Solocal, le montant de la réparation dû par Solocal ne pourra excéder le prix de l'ordre d'insertion concerné en fonction du préjudice réellement subi par le Client, et ce sauf en cas d'inexécution d'un élément substantiel ou de faute lourde de Solocal.

Solocal ne pourra être tenue, en aucune façon, pour responsable en cas de copie, contrefaçon, imitation et généralement de toute reproduction de tout ou partie de la Publicité par un tiers, ou de tout incident de parution dû à des perturbations sur le réseau de communication électronique. Le Client déclare ainsi avoir été informé, sans recours possible, que toute décision prise par Facebook entraînant des conséquences directes et/ou indirectes sur l'accès, la visibilité, le contenu, la sécurité de la Publicité et plus généralement toute décision affectant ladite Publicité, ne peut engager la responsabilité de Solocal à quelque titre que ce soit.

De même Solocal ne pourra être tenue pour responsable en cas de force majeure, telle que cette notion est définie par la jurisprudence française.

Responsabilité du Client

Le lien hypertexte inclus dans la Publicité doit rediriger vers la page Facebook professionnelle du Client ou son site internet, ci-après le "Service Cible".

Le Client garantit Solocal contre toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers du fait de cette connexion, notamment dans le cas où le contenu du Service Cible, ainsi que des services redirigés à partir du Service Cible, seraient contraires à la réglementation en vigueur, à l'ordre public ou aux bonnes moeurs.

Le Client est seul responsable des numéros d'appels, titres, intitulés de classement, textes, images fixes ou animées, sons, marques figurant sur sa page Facebook et sur son site internet. A cet égard, il déclare expressément qu'il dispose des droits nécessaires de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle (marques, dessins, modèles) et, le cas échéant, des droits à l'image de la personne humaine, sur tous les éléments figurant sur son site internet ou sa page Facebook professionnelle et que lesdits éléments sont en conformité avec toute règle légale, administrative ou déontologique concernant sa profession. Le Client garantit Solocal de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers à ces différents titres.

Le Client, averti du fait que sa Publicité est consultable par toute personne de tout âge, nationalité, race, sexe ou confession, et que Solocal n'exerce aucun contrôle sur les consultations, s'abstiendra de toute allégation pouvant heurter la sensibilité de ces catégories de personnes et garantit Solocal de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de ce fait de l'action d'un tiers.

Conditions financières

Tarif et facturation

Les tarifs comprennent les frais afférents à l'achat d'espace sur Facebook.

Les prix unitaires de l'Offre Social Tract varient en fonction du nombre d'Utilisateurs ciblés.

Des frais de service correspondant à la mise en forme de la Publicité, aux actions de paramétrage et de diffusion des campagnes seront facturés en sus. Le montant des frais de service est fonction du format et du nombre de visuels publicitaires choisis par le Client.

En cas de paiement à une date antérieure à celles exprimées ci-dessus, il ne sera pas accordé d'escompte.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés. De plus, il sera appliqué une indemnité compensatrice de 15% des sommes dues. En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur ou en cours, Solocal pourra résilier, 7 jours après mise en demeure restée sans effet, tous les contrats conclus avec son Client, sans préjudice du versement par celui-ci des sommes restant dues et d'une indemnité compensatrice forfaitaire correspondant à 10% du montant du prix des commandes effectuées afférentes à des Publicités non encore parues.

Tout règlement partiel effectué au titre d'un contrat en cours sera, dès lors que ledit contrat aura été résilié, imputé de convention expresse, sur le solde débiteur du client relatif à un ou plusieurs contrats, même antérieurs.

Solocal peut accepter ou demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, si la solvabilité du client présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières.

En cas de souscription lors d'une même commande de plusieurs campagnes publicitaires dans le cadre de l'Offre Social Tract, une remise est accordée au Client sur les campagnes les moins chères selon les conditions suivantes :

- -10% sur la deuxième campagne la plus chère
- - 20% sur la troisième campagne la plus chère
- - 25% sur la quatrième campagne la plus chère et les suivantes

Aucune remise « développement », « budget », « créateur d'entreprise » ou « partenaire » ou toute autre remise de Solocal n'est applicable à la présente commande.

Paiement

Le paiement s'effectue par prélèvement bancaire, à la date du lancement de la campagne.

Suspension/Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre du présent ordre d'insertion et après 7 (sept) jours suivant la réception par la partie défaillante d'un courrier recommandé demeuré sans effet, le présent ordre d'insertion sera résilié de plein droit et sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Solocal se réserve le droit de suspendre la parution de toute Publicité et/ou de résilier de plein droit tout ordre d'insertion, sans délai, sans formalité et sans droit à indemnité, en cas de non respect par le Client des conditions de paiement ou si tout ou partie de la Publicité s'avérait être non conforme aux lois et règlements applicables, aux conditions du présent ordre d'insertion, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Cette suspension/résiliation ne fera pas obstacle à ce que Solocal réclame au Client des dommages intérêts en fonction du préjudice subi par Solocal.

Modification :

Le prix et les prestations convenues dans le cadre du Contrat correspondent aux tarifs et à l'offre en vigueur à la date de sa signature. PJ se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et/ou son offre. Dans cette hypothèse, le Client est informé de toute modification, et dispose d'un délai de 15 jours à compter de son information par mail ou courrier postal (date d'envoi faisant foi) pour résilier son Contrat par courrier recommandé AR adressé au Service Client de PJ. A défaut, le Client est réputé avoir accepté la modification concernée, qui entrera en vigueur au plus tôt dans le mois qui suit son information. Toute modification du tarif et/ou de la présente offre n'emporte pas modification de la durée du Contrat initial.

Solocal se réserve le droit de modifier les clauses des présentes Conditions. Toute nouvelle version des Conditions sera publiée sur le site <https://businesscenter.pagesjaunes.fr/web/buc/cgv> et/ou sur le site <https://espaceclient.solocal.com> et sera applicable -sauf résiliation- au Client un mois après cette publication.

Loi applicable-Attribution de compétence

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés

Vos données clients font l'objet d'un transfert vers nos sous-traitants situés au Maroc et aux États-Unis, pour les finalités de gestion des clients ; ces transferts sont encadrés contractuellement et sont soumis à autorisation de la CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez de droits d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par voie électronique auprès du Correspondant Informatique et Libertés de PJ à l'adresse cil-pj@solocal.com ou à l'adresse postale : CRC SoLocal Citylights 204, rond-point du Pont de Sèvres 92649 Boulogne-Billancourt Cedex.

PJ peut être amené à communiquer à SoLocal Group et/ou ses filiales et/ou à ses Partenaires toutes les coordonnées ainsi que le contenu des insertions publicitaires recueillis dans le cadre de la commande, dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale, de marketing direct, d'édition d'annuaires et/ou de renseignements téléphoniques, en France ou à l'étranger. Le Client peut s'opposer à cette communication en l'écrivant par lettre simple adressée à PJ ou par courriel à l'adresse service.client@solocal.com

Cas particuliers :

L'Offre Social Tract fait l'objet d'un test à compter du 25 septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, (reconductible le cas échéant par période de 3 mois). Tout Client souscrivant à l'Offre Social Tract par vente à distance et/ou résidant dans les DROM, est éligible à ce test et bénéficiera d'un ciblage optimisé.

Dans ce cadre :

- Solocal appliquera ou non un centre d'intérêts pour définir le ciblage pertinent à la campagne publicitaire. Les centres d'intérêts sont exclusivement sélectionnés et définis par Solocal en fonction de l'activité et de la localité du Client.
- Le format publicitaire peut varier en fonction de l'objectif de la campagne du Client mais aussi en fonction des éléments publicitaires fournis par ce dernier. Seuls les formats image et diaporama sont possibles.
- Les délais de contrôle / modification des visuels sont modifiés. Le Client dispose de sept (7) jours calendaires suivant la réception du courrier électronique l'invitant à consulter le bon à tirer du visuel afin de contrôler les visuels. Si le Client demande des modifications moins de sept (7) jours avant la date de mise en ligne de la publicité, Solocal se réserve le droit de décaler cette dernière

Aucune remise ne sera accordée au Client en cas de souscription de plusieurs campagnes publicitaires Social Tract.

Solocal se réserve la possibilité de modifier/mettre fin au test à tout moment et ce sans motif.